

# COMPTE-RENDU CA DU MERCREDI 18 FEVRIER 20H00

Réalisé en visio

Présents : C GIN ; C PORRETTI-SWYSEN ; S.DUBOIS ; M BILAND ; M CERIEZ ;  
E DELEPIERRE ; F ANDRES ; JJ CRIGNON ; L WILLEMS ; S DESJARDINS.  
F MESTDAGH excusé (donne pouvoir à C PORRETTI-SWYSEN)

Le Président ouvre la réunion à 20H00.

[Info S.DUBOIS : réunion plateforme nationale SAS ce jeudi 19/2 pour améliorer connaissances et usage plateforme SAS](#)

## Règles / échange / abandon / don de garde ?

De multiples demandes d'abandons de garde ont été exprimées depuis le changement du RI.

Constat : c'est une pratique habituelle depuis longue date, qui ne posait pas de problème jusque lors puisque les créneaux devenus vacants étaient pourvus secondairement.

A ce jour, il est souvent plus difficile de combler certaines vacations et cela met en péril l'équilibre et la continuité du service.

Il semble problématique de laisser la possibilité d'abandonner sans restrictions des dates (abandons de dates de WE ou jours fériés après moulinette ? /respect de la règle de participation aux WE ?)

**Après discussions et tour de table, il est décidé de réaliser un sondage auprès des MRL pour évaluer les tendances souhaitées par la majorité des MRL.**

Dans l'attente des résultats de ce sondage, il est décidé d'assouplir le Règlement Intérieur concernant l'abandon de garde, selon les modalités suivantes :

### **1) Principe général**

L'abandon d'une garde doit rester **exceptionnel**.

Il est toléré **dans la limite de 2 abandons par quadrimestre**, sans justification préalable.

---

### **2) Abandon à plus de 15 jours de la garde**

Un abandon est possible :

- Sans justification,
- Dans la limite de 2 abandons par quadrimestre.

Toutefois, afin de garantir la complétude des tableaux de garde, il est **fortement recommandé** de rechercher activement un remplaçant ou de compenser en comblant un créneau équivalent (ex. : samedi pour samedi).

---

### **3) Abandon à moins de 15 jours**

Dans ce délai, la procédure suivante s'applique :

1. Recherche **obligatoire et systématique** d'un remplaçant :
  - via contact direct des médecins disponibles sur le planning,
  - et / ou via le groupe WhatsApp.
2. En cas d'échec :
  - envoi d'un mail explicatif à **faps@secretel-france.com**
  - afin de justifier l'abandon et permettre la mise à jour du planning.
  - possibilité de combler un créneau libre équivalent

La justification sera examinée par le Conseil d'Administration lors de la réunion suivante afin de statuer sur les suites éventuelles. Le conseil d'administration a conscience des aléas de vie de tout à chacun et souhaite se montrer compréhensif mais des règles et contrôles sont nécessaires pour éviter toute forme d'abus.

En cas de circonstances exceptionnelles et dans un délai trop court pour permettre une gestion du planning par le secrétariat (ouvert du lundi au vendredi 9h-17h), il est nécessaire de contacter un administrateur du site (Dr BILAND, Dr DELEPIERRE, Dr DUBOIS).

#### **Rappel concernant les échanges de garde :**

Les échanges ne sont pas limités. Les MR souhaitant échanger une garde utilisent la fonctionnalité «échanger une garde » sur le site ADOPS-59 ou ils préviennent le secrétariat par mail et s'assurent de la bonne réalisation de l'échange. ([faps@secretel-france.com](mailto:faps@secretel-france.com))

#### **Donner une garde**

Le don de garde est possible, il doit rester exceptionnel et limité à 4/quadrimestre.

### **préparation réunion 20/2, 9:00**

réunion gouvernance SAMU/ADOPS 59

ordre du jour :

signature convention SAMU/ADOPS59, en souffrance depuis 05/2025,  
(relecture et correctifs faits !)

#### **Protocole dégradé**

**outils statistiques et statistiques 2025**

**musique attente**

**projet SAS**

**usage sms ? mails ?**

**video ? photo ?**

**envoi ordonnance ?**

**projet IA ?**

**régulation déportée ?**

régulation SAS / CMSI ? SOS ? Téléconsult ? (QARE, MEDADOM....)

listing urgences pédiatrie ? services accueil urgences(psy, maternité, brûlés, sos mains) / département ?

Accueil des externes et internes.

place du parking

accès dossiers archivés appli samu / reg 15

## **Examen candidatures nouveaux MRL**

Dr JF Rault, retraité en activité de remplacement libéral régulier, ok CA

Dr Imane Hourri, jeune remplaçante régulatrice dans le 92, déménageant dans le nord, déjà inscrite CDON : ok CA

Dr Gustave Goudji , médecin installé à Lille sud, activité libérale, CV atypique en 12 pages.  
Vote CA : refus (5 contre - 3 neutres)

## **Attribution ordi ADOPS59**

Catherine va le récupérer et stocker les documents / stagiaires, conventions, matériel pédagogique etc..

**Info annexe : [assurance facultative risque AT / auprès de l'URSSAF ?](#)**

Prochaine réunion 3/3, 20h

(ordre du jour déploiement regul délocalisée ? prep réunion ARS ? synthese commission SAS/PDSA ? travail statuts asso ?)

Fin de réunion 23h

A prévoir

Date commission révision statuts

Réunion travail commission SAS (soirée de semaine 20h, mardi)

Réunion travail commission PDSA

Date AG pour rapport moral et financier 2025